

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, SEPTIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SEVENTH SESSION

(Genève, 22-26 septembre 1969)

(Geneva, September 22 to 26, 1969)

BATIMENT DU SIEGE DES BIRPI

Rapport du Directeur des BIRPI

Supplément au document CCIU/VII/6

1. Référence est faite au document CCIU/VII/6, paragraphes 26 à 28, dans lesquels il a été signalé que les Autorités genevoises laissaient prévoir qu'elles seraient prêtes à donner aux BIRPI "en droit de superficie" le terrain dit Horngacher et que les pourparlers à ce sujet n'étaient pas encore terminés au moment où ledit document a été rédigé.
2. Entre-temps, les pourparlers ont continué et ont abouti au résultat reflété par une lettre du 12 septembre 1969 adressée au Directeur des BIRPI par le Conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics de la République et Canton de Genève.
3. Cette lettre informe le Directeur des BIRPI que l'Etat de Genève est prêt à mettre à la disposition des BIRPI le terrain dit Horngacher sous la forme d'un droit de superficie dont les conditions demeurent à discuter, et que ce n'est que lorsque celles-ci auront été mises au point que le Conseil d'Etat pourra prendre une décision définitive. La lettre exprime en outre l'opinion que rien ne s'oppose, par conséquent, à l'ouverture du concours restreint que les BIRPI proposent de lancer pour la construction du nouveau bâtiment.

/Fin du supplément/